



EXTRAIT N°04/2026 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

Date de la
convocation :
Le 13 février 2026

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents 19
Procurations 4
Absents 10
Excusés 0

En cours de Séance :

Présents 19
Procurations 4
Absents 10
Excusés 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil Municipal convoqué en session extraordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du 1^{er} adjoint, M. MONPLAISIR Yan

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, M. NAPOLY Raymond, Mme MARLIACY Danielle, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, Mme MENCE Marielle, M. ROSELET Jean-Christophe, M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, M. THELESTE Johan, M. CIDOLIT Bertrand

ABSENTS EXCUSES : Mme DUCADOS Anne-Caroline, (procuration à M. CACLIN Laurent), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), M ADELAIDE Michel (procuration à Mme CATHERINE Marie-Line), Mme CARIN Jocelyne (procuration à M. ARETO Joseph)

ABSENTS NON-EXCUSES : M. BERNABE Cédric, M. DELPHIN Laurent, Mme RIERNY Sandrine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse. M. MARLET Camille, Mme FRANCOIS Francine, M. MARLET Daniel

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Elona KRISTO (DST), Mme Rachel VALLERAY, (DRH), M. Victor VELAYE (DIRFIN), M. Stephan GLANIOS .

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Line pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260303-04-2026-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260303-04-2026-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026

MODIFICATION DE LA SECTORISATION DES ÉCOLES – INFORMATION ET DÉLIBÉRATION

Le maire expose :

Contexte:

Dans le cadre de l'évolution démographique de la commune et afin d'optimiser l'accueil des élèves dans l'ensemble des établissements scolaires, il est proposé d'actualiser la sectorisation des écoles. Cette révision vise à mieux répartir les effectifs, à améliorer les conditions d'apprentissage et à garantir une équité d'accès aux équipements scolaires sur l'ensemble du territoire communal.

Impacts attendus

- Meilleure repartition des effectifs entre les écoles.
 - Amélioration des conditions d'accueil et de sécurité.
- Anticipation des besoins futurs liés à l'évolution démographique.

Modalités de mise en œuvre

- Information des familles et des équipes éducatives
 - Mise à jour des documents de sectorisation et des outils d'inscription.
 - Période de transition pour accompagner les familles concernées.
 - Évaluation de la mesure après la rentrée 2026 (bilan d'effectifs, retours des établissements).
-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER la nouvelle sectorisation des écoles telle que présentée.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à mettre en œuvre les mesures d'information et d'accompagnement nécessaires.

DE REDÉFINIR les périmètres de sectorisation pour les secteurs :

RÉAFFECTER les nouvelles inscriptions à compter de la rentrée 2026 selon la nouvelle sectorisation ci-dessus.

MAINTENIR les élèves déjà scolarisés dans leur établissement actuel (principe de continuité), sauf demande expresse des familles et sous réserve de capacités d'accueil.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260303-04-2026-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026

ANCIENNE ÉCOLE DE RATTACHEMENT 2025/2026 (ancien périmètre)	QUARTIERS	NOUVELLE ÉCOLE DE RATTACHEMENT 2026 (nouveau périmètre)
JEANNE MERTON MATERNELLE / EDOUARD MARCEAU / FIRMIN LUC CAYOL	HOTEL DES PLAISIRS	MORNE DES OLIVES
JEANNE MERTON MATERNELLE / EDOUARD MARCEAU	GOUREAU	DURAND FIRMIN LUC CAYOL
JEANNE MERTON MATERNELLE / HENRI MAURICE	RABUCHON	DURAND FIRMIN LUC CAYOL
AMBROISE PALIX	MORNE LILLET	BOIS DU PARC
AMBROISE PALIX / JEANNE MERTON MATERNELLE / HENRI MAURICE	HABITATION DESFOURNEAUX	BOIS DU PARC
AMBROISE PALIX	FOND DESTREILLE	BOIS DU PARC
JEANNE MERTON MATERNELLE / EDOUARD MARCEAU	HABITATION JONCTION - HABITATION CHARMINE (ALLEE CHOCO)	PRESQU'ILE
JEANNE MERTON MATERNELLE / EDOUARD MARCEAU	HABITATION RIVIERE LEZARDE / RIVIERE LEZARDE	PRESQU'ILE
	CLASSES	NOUVELLE ÉCOLE DE RATTACHEMENT 2026
	TOUTE PETITE SECTION CHAPELLE	TOUTE PETITE SECTION PRESQU'ILE
	MATERNELLE GONDEAU	ECOLE JEANNE MERTON

☐ xtrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 26 février 2026

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le


 Pour le Maire, et par délégation
 Adjoint
 Eliane MIÉVILLY

Accusé de réception en préfecture
 972-219722246-20260303-04-2026-DE
 Date de télétransmission : 03/03/2026
 Date de réception préfecture : 03/03/2026